

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de mai 2019, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Monsieur Pierre Després tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absents : Messieurs Dilan Dumont et Denis Patry, conseillers, ne peuvent assister à la présente séance.

Vacance : Siègne numéro 3

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2019-05-60      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2019
7. Approbation des comptes / Avril 2019
8. Correspondance
  - a. Directeur général
  - b. Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 31 mars 2019
10. Programme TECQ 2014-2018 / Rajout d'un projet aux travaux de priorité 4
11. Programme TECQ 2014-2018 / Modification du titre du projet DST63-2016
12. Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
13. Programme d'aide à la prise en charge du volet « chemin à double vocation » de la route de Picard
14. Demande à la MRC de Kamouraska relative à la toponymie de la route de Picard
15. Ratification de l'entente avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs relative à l'utilisation des locaux des écoles à des fins de services aux sinistrés, Centre d'hébergement et autres usages en cas de sinistre
16. Travaux prioritaires de voirie municipale – Printemps 2019
17. Acceptation de l'offre de service pour le balayage des chemins et des intersections de la municipalité pour la saison 2019
18. Acceptation de l'offre de service pour le fauchage le long des chemins et des intersections de la municipalité pour la saison 2019
19. Acceptation de l'offre de service de l'entreprise *Paysage Thémis inc.* pour l'entretien des espaces verts sur le territoire de la municipalité pour la saison 2019
20. Projet de signalisation routière

21. Heures d'ouverture du bureau municipal pour la saison estivale 2019
22. Concours « *Fleurissons notre paroisse* » / Demande de commandite du Cercle de fermières de Saint-Athanase
23. Rapport des élu(e)s
24. *DIVERS*
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de la séance
27. Prochaine séance du conseil – **MARDI LE 11 JUIN 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

### **2019-05-61      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2019 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

### **2019-05-62      APPROBATION DES COMPTES / AVRIL 2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'avril 2019 depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de onze mille sept cent quarante-six dollars et trente-neuf sous (11 746,39 \$), soit une somme de neuf mille dix-sept dollars et quatre-vingt-onze sous (9 017,91 \$) pour la Municipalité, de six cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-treize sous (689,73 \$) pour le Centre communautaire, et de deux mille trente-huit dollars et soixante-quinze sous (2 038,75 \$) pour le souper des acériculteurs le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 1<sup>er</sup> avril 2019

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **2019-05-63 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 31 MARS 2019**

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019;

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019;

**QUE** ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

**QUE** ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

**2019-05-64 PROGRAMME TECQ 2014-2018 / RAJOUT D'UN  
PROJET AUX TRAVAUX DE PRIORITÉ 4**

**ATTENDU QUE** les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux prévus à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de priorité 4 de ce programme, portant le numéro DST63-2016, a été dûment approuvé;

**ATTENDU QUE** ce projet et les sommes disponibles y étant rattachées concernent la rénovation du Centre communautaire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet de rénovation du Centre communautaire est un projet d'envergure qui nécessite l'implication de plusieurs intervenants avec, pour chacun, des délais qui sont hors du contrôle de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**un montant appréciable de la contribution gouvernementale de la TECQ demeure toujours disponible dans le cadre de ce projet;

**ATTENDU QU'**il sera impossible pour la Municipalité d'affecter la totalité ou même une partie de ce montant disponible au projet de rénovation de son Centre communautaire dans le délai fixé au 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit faire face à des contraintes budgétaires importantes pour satisfaire aux besoins de sa communauté;

**ATTENDU QUE** le montant disponible à être dépensé au 31 décembre 2019 pour le projet de rénovation de son Centre communautaire pourrait être utilisé à d'autres fins et ce, toujours dans le contexte des modalités du programme de la TECQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité demande à la Direction générale des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rajouter, dans le programme de la TECQ 2014-2018, un projet dans sa programmation de travaux de priorité 4;

**QUE** ce projet rajouté ait comme objectif l'accomplissement de travaux de voirie locale pour l'amélioration des infrastructures routières qui relèvent de la juridiction de la Municipalité;

**QUE** les sommes disponibles au projet de rénovation du Centre communautaire, portant le numéro DST63-2016, soient affectées à ce nouveau projet.

**2019-05-65      PROGRAMME TECQ 2014-2018 / MODIFICATION  
DU TITRE DU PROJET DST-2016**

**ATTENDU QUE** le projet de priorité 4 du programme de la TECQ 2014-2018, portant le numéro DST63-2016, a été dûment approuvé;

**ATTENDU QUE** le titre de ce projet porte sur la rénovation du Centre communautaire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a mandaté divers professionnels pour évaluer diverses alternatives concernant le futur du Centre communautaire;

**ATTENDU QU'**une possibilité envisageable, qui pourrait être soumise aux citoyens de la Municipalité pour décision, est la démolition et la reconstruction du Centre communautaire existant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité demande à la Direction générale des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier le titre du projet de priorité 4 du programme de la TECQ 2014-2018, portant le numéro DST63-2016;

**QUE** le titre du projet DST63-2016 se lise dorénavant comme suit :

**2019-05-66      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME *RÉFECTION ET CONSTRUCTION*  
*DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)*  
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET  
DE L'HABITATION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du *Guide du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) »* du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QUE** selon le profil financier de la Municipalité, Édition 2018, elle possède une population de 302 habitants, et son indice des charges nettes par 100 \$ de RFU est de 196;

**ATTENDU QU'**en conséquence de ce qui précède, la Municipalité considère qu'elle est admissible au Volet 1 du RÉCIM qui encadre les projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire en ce qu'elle a une population de moins de 25 000 habitants et qu'elle a un indice 100 \$ RFU supérieur à 80;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal autorise le dépôt éventuel d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 du RÉCIM pour son projet de rénovation/reconstruction de son Centre communautaire;

**ATTENDU QUE** ce projet a pour objectif principal de permettre la concrétisation d'une infrastructure municipale de premier plan pour résoudre des problématiques importantes pour la communauté de Saint-Athanase et ce, dans le but d'assurer la pérennité et la continuité des services à ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 1 du RÉCIM pour son projet de rénovation/reconstruction de son Centre communautaire;

**QUE** la Municipalité a pris connaissance du *Guide du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) »* du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** le Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

**2019-05-67      PROGRAMME D'AIDE À LA PRISE EN CHARGE DU  
VOLET « CHEMIN À DOUBLE VOCATION » DE LA  
ROUTE DE PICARD**

**ATTENDU QUE** la Route de Picard constitue un axe routier reliant la municipalité de St-Athanase à la MRC de Kamouraska, permettant un transit important pour les nombreux exploitants des ressources forestières, acéricoles et autres, présentes sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, le gouvernement du Québec a transféré aux municipalités la responsabilité de l'entretien, de la réfection et de l'amélioration des routes et des infrastructures du réseau local de niveaux 1 et 2 situées dans leur territoire, dont la Route de Picard fait partie;

**ATTENDU QUE** le programme d'aide à la prise en charge du réseau routier établi par le Ministère des Transports prévoit une aide financière pour les routes qui sont qualifiées « à double vocation » à laquelle est admissible la Route de Picard;

**ATTENDU QUE** la distance à compenser dans le cadre de ce programme d'aide financière est évaluée, par le Ministère, à 7,63km pour la portion de la Route de Picard située sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité considère cette évaluation erronée en ce qu'elle ne correspond pas à la réalité de la distance à compenser;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité demande au Ministère des Transports de réévaluer la distance réelle de la Route de Picard admissible au programme de compensation financière pour le volet « Chemin à double vocation ».

**2019-05-68      DEMANDE À LA MRC DE KAMOURASKA  
RELATIVE À LA TOPONYMIE DE LA ROUTE DE  
PICARD**

**ATTENDU QUE** la Route de Picard est un axe routier qui dessert le territoire des municipalités de Saint-Athanase et de Saint-Joseph, et celui de la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** les portions de la dite route qui traversent le territoire des municipalités de Saint-Athanase et de Saint-Joseph portent le nom de « Route de Picard »;

**ATTENDU QUE** la portion de la route qui traverse le territoire de la MRC de Kamouraska, située entre les municipalités de Saint-Athanase et de Saint-Joseph porte le nom de « Route à Picard »;

**ATTENDU QUE**, dans un souci d'uniformité, la portion de la route qui traverse le territoire de la MRC de Kamouraska, située entre les municipalités de Saint-Athanase et de Saint-Joseph devrait porter le nom de « Route de Picard »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil demande à la MRC de Kamouraska de modifier le nom de la portion de la route qui traverse le territoire de la MRC de Kamouraska, située entre les municipalités de Saint-Athanase et de Saint-Joseph pour porter le nom de « Route de Picard ».

**2019-05-69      RATIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA  
COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-  
LACS RELATIVE À L'UTILISATION DES LOCAUX**

**DES ÉCOLES À DES FINS DE SERVICES AUX  
SINISTRÉS, CENTRE D'HÉBERGEMENT ET  
AUTRES USAGES EN CAS DE SINISTRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est dans le processus de mettre à jour son « Plan de sécurité civile » qui doit être adopté au plus tard le 31 octobre 2019;

**ATTENDU QU'**à cet effet, une aide financière totale de 14 500\$ a été accordée à la Municipalité par l'Agence 9-1-1 dans le cadre de son programme de soutien des actions de préparation aux sinistres;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, par la résolution 2019-02-19 adoptée lors de la séance de ce conseil en date du 4 février 2019, a attesté qu'elle se regroupait avec la Ville de Pohénégamook et les municipalités de Rivière-Bleue et de Saint-Marc-du-Lac-Long pour formuler une demande d'aide financière additionnelle;

**ATTENDU QU'**en conséquence de ce qui précède, une bonification pour action regroupée a été accordée à la Municipalité pour un montant de 2 000\$;

**ATTENDU QU'**il est entendu que la Municipalité, dans l'élaboration de son projet de plan de sécurité civile, entend utiliser l'école secondaire du Transcontinental comme site d'hébergement pour une période de plus de quarante-huit (48) heures en cas d'évacuation suite à un sinistre sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a accepté, par sa résolution 2019-017-CC, adoptée lors de sa séance du 19 mars 2019, les dispositions visées par l'entente à intervenir avec les villes et municipalités situées sur le territoire de la MRC de Témiscouata relative à l'utilisation des locaux des écoles à des fins de services aux sinistrés, centre d'hébergement et autres usages en cas de sinistre;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et adopté à l'unanimité :

**QUE** ce conseil autorise le maire de la Municipalité, Monsieur André Saint-Pierre, et son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, l'entente entre la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et les villes et municipalités situées sur le territoire de la MRC de Témiscouata relative à l'utilisation des locaux des écoles à des fins de services aux sinistrés, centre d'hébergement et autres usages en cas de sinistre.



**2019-05-70 TRAVAUX PRIORITAIRES DE VOIRIE  
MUNICIPALE – PRINTEMPS 2019**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil, de concert avec la direction générale de la Municipalité, ont évalué les travaux de voirie municipale à être effectués pour la saison 2019;

**ATTENDU QUE** qu'il a été convenu que des travaux de voirie doivent débiter et être exécutés dans les meilleurs délais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal demande aux entrepreneurs responsables des travaux de voirie municipale de débiter et d'exécuter les travaux de voirie municipale pour la saison 2019 tels qu'identifiés et selon l'agenda établi par la direction générale de la Municipalité.

**QUE** le document de travail identifiant les travaux de voirie municipale effectués durant la saison 2019 soit versé aux archives de la Municipalité.

**2019-05-71 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR  
LE BALAYAGE DES CHEMINS ET DES  
INTERSECTIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA  
SAISON 2019**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a communiqué avec Monsieur Pierre-Alexandre Tardif pour le balayage des chemins, aux intersections, et dans la cour du complexe municipal pour la saison estivale 2019;

**ATTENDU QUE** Monsieur Pierre-Alexandre Tardif a offert d'exécuter lesdits travaux selon les mêmes termes et conditions que pour la saison estivale 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de service de Monsieur Pierre-Alexandre Tardif pour le balayage des chemins, aux intersections, et dans la cour du complexe municipal pour la saison estivale 2019;

**QUE** les termes et conditions pour l'exécution desdits travaux soit les mêmes que ceux de la saison estivale 2018;

**QUE** lesdits travaux devront être exécutés au plus tard le 17 mai 2019;

**QUE** la direction générale de la Municipalité communiquera avec Monsieur Tardif afin d'établir l'horaire pour l'exécution desdits travaux.

**2019-05-72      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE  
FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS ET DES  
ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON  
2019**

**ATTENDU QUE** Monsieur Léon Deschamps a fait parvenir une offre de service à la Municipalité de Saint-Athanase pour le fauchage le long des chemins et des routes de la Municipalité pour la saison estivale 2019;

**ATTENDU QUE** Monsieur Deschamps a effectué lesdits travaux depuis plusieurs années pour le compte de l'entreprise *Débroussaillage R.B.*, propriété de Monsieur René Bastille, et que le Conseil municipal est satisfait de son travail;

**ATTENDU QUE** l'entreprise *Débroussaillage R.B.* a décidé de cesser ses opérations au Témiscouata;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de Monsieur Léon Deschamps pour le fauchage le long des chemins et des routes de notre municipalité pour la saison estivale 2019 tel que présentée dans l'offre de service reçue en date du 18 mars 2019;

**QUE** lesdits travaux devront être exécutés entre le 15 et 31 juillet 2019;

**QUE** la direction générale de la Municipalité communiquera avec Monsieur Deschamps afin d'établir l'horaire pour l'exécution desdits travaux.

**2019-05-73      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE  
L'ENTREPRISE PAYSAGE TÉMIS INC. POUR  
L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE  
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA  
SAISON 2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

*Monsieur André St-Pierre se retire de la présente discussion.*

**QUE** la Municipalité renouvelle le contrat d'entretien de l'espace vert du parc Georges-Labrecque et celui du Complexe municipal;

**QUE** les traitements seront faits au coût de 316,50 \$ taxes en sus pour le parc, de 193 \$ taxes en sus pour le Complexe et de 100 \$ taxes en sus pour le désherbage des sentiers dans le parc;

**QUE** si nécessaire, un deuxième traitement sera fait plus tard pour la partie avant du complexe.

**QUE** les travaux seront effectués par Paysage Témis inc. de Témiscouata-sur-le-Lac (secteur Cabano).

#### **2019-05-74      PROJET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité est dans le processus de la réalisation de son projet de signalisation afin de mettre en valeur et promouvoir, par une signalisation adéquate et efficace installée à des endroits stratégiques à l'extérieur de son territoire, ses attraits touristiques et économiques;

**ATTENDU QUE** ce conseil a retenu, par la résolution 2019-03-34, la soumission reçue de *Conception GB* pour le projet de signalisation 2019 de la Municipalité au montant de onze mille neuf cent trente dollars (11 930\$ \$), taxes en sus et, par voie de conséquence, a accordé le contrat pour la confection et l'installation de cette enseigne de signalisation à l'entreprise *Conception GB*;

**ATTENDU QUE** ce projet respecte les critères d'admissibilité et l'esprit du Fonds de développement du territoire de la MRC de Témiscouata par l'implication de la Municipalité et de divers intervenants au sein de la communauté;

**ATTENDU QU'**une partie du coût total de ce projet est compensé par la contribution du Fonds de développement du territoire (FDT) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité formule une demande d'aide financière au Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC de Témiscouata pour la réalisation de son projet de signalisation routière;

**QUE** la Municipalité s'engage à fournir une somme équivalent à un maximum de 20% du coût total de la réalisation et de l'installation de l'enseigne de signalisation aux abords de la route 289;

**QUE** la Municipalité désigne son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce projet.

**2019-05-75 HEURE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL –  
SAISON ESTIVALE 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du lundi 17 juin 2019 au vendredi 30 août 2019 inclusivement:

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h  
Vendredi : Fermé

**2019-05-76 CONCOURS « FLEURISSONS NOTRE PAROISSE » /  
DEMANDE DE COMMANDITE DU CERCLE DE  
FERMIÈRES DE SAINT-ATHANASE**

*Monsieur André St-Pierre se retire de la présente discussion.*

**ATTENDU QUE** le Cercle de fermières de Saint-Athanase a formulé une demande de commandite auprès de la Municipalité pour son concours « Fleurissons notre paroisse », édition 2019;

**ATTENDU QU'**il est de coutume que la Municipalité commandite le 1<sup>er</sup> prix de ce concours pour un montant de 50 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité commandite le premier prix de l'édition 2019 du concours « Fleurissons notre paroisse »;

**QUE** la commandite de la Municipalité se traduise par la remise d'une plante vivace ou d'un ornement décoratif extérieur d'une valeur maximale de 50\$, taxes incluses.

**RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun compte-rendu

**DIVERS**

Survie de l'école primaire des Verts-Sommets (Chantale Patry, citoyenne).

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Dix citoyens étaient présents dans l'assistance.
- Six citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.
  - Plus particulièrement, un citoyen demande au conseil quels sont les programmes en place ou à venir pour attirer les jeunes familles dans la municipalité. La réponse à cette question sera donnée lors de la prochaine séance du conseil.

## **CLÔTURE**

A 20 h 36 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire de la Municipalité de Saint-Athanase, atteste que ma signature du présent procès-verbal, à titre de président de l'assemblée, équivaut à la signature et à l'approbation par moi, à titre de chef du conseil, de toutes les résolutions qu'il contient en application de l'article 142 (2) du Code municipal.*